

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2025 A 20H30 sur convocation du 4 novembre 2025

\*\*\*\*\*

**PRESENTS** : Stéphane GRALL, Rémy HARDY, Christophe TESNIERE, Frankie DUFOUR, Gérard BREHIER, Denis FREMON, René GILLES, Claude HARDY, Cindy LEBRETON BREHIER, Jocelyne LEROUX, Angélique LORIN, Emmanuelle POULLAIN, Nicole ROUXELIN

**PROCURATIONS** : Valérie NOUVEL donne procuration à Christophe TESNIERE

**ABSENTS EXCUSES** : Valérie NOUVEL, Valérie BAZIRE

**ABSENTS** :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Emmanuelle POULLAIN

Le conseil municipal a observé une minute de silence en la mémoire de Marie-Françoise KURDZIEL.

### ORDRE DU JOUR

- ⇒ L'approbation du compte-rendu du conseil municipal - Séance du 8 octobre 2025
- ⇒ La mise à jour du tableau du conseil municipal
- ⇒ La délibération du Fonds d'investissement rural : le choix des entreprises et le plan de financement pour :
  - La création d'un logement communal, 5 route de la croix du chesnot
- ⇒ Les travaux de l'église : devis
- ⇒ L'avis du conseil municipal sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS SAINT BENOIT ENERGIES (siège social à SAINT-JAMES) pour l'unité de méthanisation et la mise à jour du plan d'épandage (informations sur la note jointe)
- ⇒ Les propositions d'admission des créances éteintes
- ⇒ La délibération pour l'adhésion au contrat groupe du CDG 50 pour l'assurance des risques statutaires
- ⇒ La délibération pour le choix du nom des caves de l'ancien presbytère
- ⇒ Les affaires et informations diverses (Bulletin municipal, remerciement pour le repas des aînés, La cérémonie des Vœux, le festival « Audacieuses expériences », Dates des prochaines réunions...)

## 2025-11-13 01 L'approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 8 octobre 2025

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le compte-rendu du Conseil municipal du 8 octobre 2025.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 8 octobre 2025, avec les modifications apportées.**

## 2025-11-13 02 La mise à jour du tableau du conseil municipal

Depuis le dernier conseil municipal, et suite malheureusement au décès de Madame Marie-Françoise KURDZIEL, le candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la liste déposée à la préfecture, devient conseiller municipal. Aussi M. René GILLES est installé au sein du conseil municipal.

Qualité	Qualité	Nom Prénom	Date de Naissance	Date élection à la fonction
Maire	Monsieur	Stéphane GRALL	11/02/1971	26/05/2020
Premier adjoint	Monsieur	Rémi HARDY	18/03/1953	26/05/2020
Deuxième adjoint	Madame	Valérie NOUVEL	19/03/1970	26/05/2020
Troisième adjoint	Monsieur	Christophe TESNIERE	11/03/1976	26/05/2020
Conseillère	Madame	Nicole ROUXELIN	13/03/1948	15/03/2020
Conseiller	Monsieur	Claude HARDY	02/02/1950	15/03/2020
Conseiller	Monsieur	Gérard BREHIER	27/04/1954	15/03/2020
Conseillère	Madame	Jocelyne LEROUX	13/07/1963	15/03/2020
Conseillère	Madame	Emmanuelle POULLAIN	21/07/1974	15/03/2020
Conseillère	Madame	Valérie BAZIRE	25/04/1976	15/03/2020
Conseiller	Monsieur	Frankie DUFOUR	27/02/1977	15/03/2020
Conseillère	Madame	Angélique LORIN	25/08/1979	15/03/2020
Conseillère	Madame	Cindy LEBRETON	08/07/1986	15/03/2020
Conseiller	Monsieur	Denis FREMON	19/10/1966	09/02/2023
Conseiller	Monsieur	René GILLES	13/03/1955	13/11/2025

**Aussi, M. René GILLES peut être installé en tant que nouveau conseiller municipal.**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le nouveau tableau du conseil municipal.**

## 2025-11-13-03 La délibération du Fonds d'investissement rural : le choix des entreprises et le plan de financement pour la création d'un logement communal, 5 route de la Croix du Chesnot en cœur de bourg

Dans le cadre de la réhabilitation d'un garage en logement communal, situé juste derrière la boulangerie, au 5 rue de la Croix du Chesnot, M. Christophe Tesnière, Adjoint aux travaux, a pris contact avec le cabinet Elabor Plan afin de proposer des plans et de chiffrer approximativement les travaux. Le projet est d'augmenter l'offre locative en centre bourg qui fait défaut dans le secteur. Ce projet permettra de proposer un petit logement pour des personnes seules ou en couple.

L'estimation de travaux de Elabor Plan s'élevait à 91 533.03€ HT, la maîtrise d'œuvre de 10%, soit 9 200€HT, pour un logement de 36 m<sup>2</sup>.

Elabor plan a lancé une consultation des entreprises pour 6 lots, et a transmis le tableau récapitulatif des offres.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le lundi 10 novembre à 15h15 afin d'étudier les devis reçus, en

présence de M. Christophe Perrier d'Elabor plan.

La commission propose de choisir les entreprises les moins disantes. Suite à la lecture des offres, M. le Maire demande si le conseil municipal a des questions. Il a été ajouté une ouverture d'une fenêtre dans l'appel d'offres, ce qui explique la différence de prix pour les lots 1 et 3.

M. le Maire propose :

- D'approuver le projet de création d'un logement communal en cœur de bourg
- D'accepter les devis retenus pour les lots suivants :

<b>MAIRIE DE ST QUENTIN SUR LE HOMME</b> <b>Entreprises retenues</b>			
<b>LOT</b>	<b>Entreprises</b>	<b>Prix HT</b>	<b>Prix TTC</b>
LOT 1 : DEMOLITION MACONNERIE	Ent LEROY CONSTRUCTION St Quentin/Homme	30 980.16 €	37 176.19 €
LOT 2 : CHARPENTE-COUVERTURE	Ent MOTTIER Ducey-les-Chéris	18 776.87 €	22 532.24 €
LOT 3 : MENUISERIE EXTERIEURE - PLACO - ISOLATION	Ent VLM St Quentin / homme	19 537.14 €	23 444.57 €
LOT 4 : ELECTRICITE-PLOMBERIE-CHAUFFAGE	Ent Nrj P'lombelec Saint-Ovin	12 090.22 €	14 508.26 €
LOT 5 : CARRELAGE FAIENCE	Ent Claude Lainé St Quentin/homme	5 220.05 €	6 264.06 €
LOT 6 : PEINTURE	ENT LEPESANT Romain St Quentin / homme	3 456.00 €	4 147.20 €
MONTANT TOTAL DES TRAVAUX		<b>90 060.44 €</b>	<b>108 072.53 €</b>

- D'adopter le plan de financement retenu pour ces travaux comme suit :

<b>Coût estimatif de l'opération</b>				
<b>Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement</b>				
<b>Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés</b>	<b>Nom du prestataire</b>	<b>Montant (HT)</b>	<b>dont montant accessibilité (catégorie 2/B)</b>	<b>dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)</b>
<b>Maîtrise d'œuvre</b>			A proratiser le cas échéant	
ETUDES	ELABOR PLAN	9 200.00 €		
<b>Études complémentaires / frais annexes</b>			A proratiser le cas échéant	
<b>Sous-total MOE/Études</b>		9 200.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)</b>				
TRAVAUX	DU LOT 1 A 6	90 060.44 €		
ALEAS		9 439.56 €		
<b>Sous-total travaux ou acquisitions</b>		99 500.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)</b>		<b>108 700.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>

Ressources prévisionnelles de l'opération				
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
Fonds européens				0.00%
DETR			17 586.00 €	16.18%
Conseil départemental	FIR	40% de 80% projet	34 784.00 €	32.00%
EPCI	FSCR		10 000.00 €	9.20%
<b>Sous-total aides publiques</b>	<b>Taux de financement public</b>		<b>62 370.00 €</b>	<b>57.38%</b>
Autres aides non publiques à préciser				
<b>Sous-total autres aides non publiques</b>			<b>0.00 €</b>	
Part de la collectivité	Fonds propres		46 330.00 €	
	<b>Participation du maître d'ouvrage</b>		<b>46 330.00 €</b>	<b>42.62%</b>
<b>TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)</b>			<b>108 700.00 €</b>	

- D'attester que les travaux seront réalisés et les entreprises payées directement par la commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette opération.

**Ces propositions sont acceptées à l'unanimité par le conseil municipal.**

*La viabilisation sera à prévoir. M. Denis Fremon demande s'il y aura un peu de réfection de voirie, M. Rémy Hardy confirme qu'il faudra le prévoir. Un stationnement sera prévu devant le logement sans gêner le passage. M. Frankie Dufour voudrait savoir quand débuteront les travaux, M. le Maire l'informe que l'arrêté du permis de construire est installé depuis le 26/05/2025, un autre sera également mis en place par Elabor plan, et que les travaux pourront ainsi commencer en début d'année 2026. Il est précisé que le montant du loyer sera décidé par le conseil municipal.*

#### **2025-11-13 04 Les travaux de l'église : devis et demande de subvention auprès du conseil départemental**

Suite à la découverte des poutres de la charpente fragilisées par la vrillette qui est un insecte xyloophage. M. Paquin, architecte à Avranches, a transmis le devis de l'entreprise Lemoussu, située à Isigny-le-buat, pour les travaux des poutres de la charpente de l'église. Les travaux consistent à la restauration de 2 entrails de fermes, en se greffant sous les poutres, elles seront consolidées.

Pour rappel, un échafaudage a été installé pour effectuer les premiers travaux d'urgence et la mise en sécurité. Pour l'architecte, la charpente date du XIIème siècle, il suggère d'enlever la frisette pour laisser voir cette magnifique construction. M. Rémy Hardy précise que cela ferait augmenter les frais de chauffage.

Le montant des travaux s'élève à 9 924.40€ HT. Les honoraires de l'architecte sont de 2 276.36€ HT.

De plus, nous avons reçu la facture pour l'échafaudage de juillet à octobre pour un montant de 4 040€ HT, sachant qu'il restera les mois de novembre et décembre. Les travaux seront réalisés en fin d'année.

M. le Maire propose :

- D'approuver l'exécution des travaux
- D'accepter les devis proposés
- De déposer une demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Manche à hauteur de 20%
- De l'autoriser à signer tous documents relatifs à ce dossier
- D'accepter le plan de financement ci-dessous :

Nature dépense	montant dépense HT	Sources financement	montant recette	taux en %
Installation d'urgence échafaudage	4 040.00€	Conseil départemental	3 600€	20
Maîtrise d'œuvre architecte	2 276.36€			
Travaux de restauration	9 924.40€			

		FONDS PROPRE	14 400€	80
ALEAS	1 759.24€			
<b>TOTAL</b>	<b>18 000€</b>		<b>18 000€</b>	<b>100</b>

**Le conseil municipal approuve l'ensemble de ces propositions à l'unanimité.**

*M. le Maire précise que l'église est le patrimoine de la commune, elle fait partie intégrante de la vie communale.*

*Sous les conseils de M. Rémy Hardy, il sera demandé à l'entreprise de vérifier la fixation du Christ.*

*Le retable, qui fait partie des objets classés de l'église, devrait bientôt être réinstallé courant décembre ou janvier au plus tard.*

*De plus, il faudra faire attention à certains vitraux qui gondolent, notamment du côté du monument aux morts.*

**2025-11-13 05 L'avis du conseil municipal sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS SAINT BENOIT ENERGIES (siège social à SAINT-JAMES) pour l'unité de méthanisation et la mise à jour du plan d'épandage (voir la note distribuée)**

⇒ Présentation du projet

La SAS ST BENOIT ENERGIES dont le siège social se trouve à ST JAMES a déposé à la Préfecture une demande d'enregistrement pour l'unité de méthanisation sise à la dite adresse et la mise à jour du plan d'épandage.

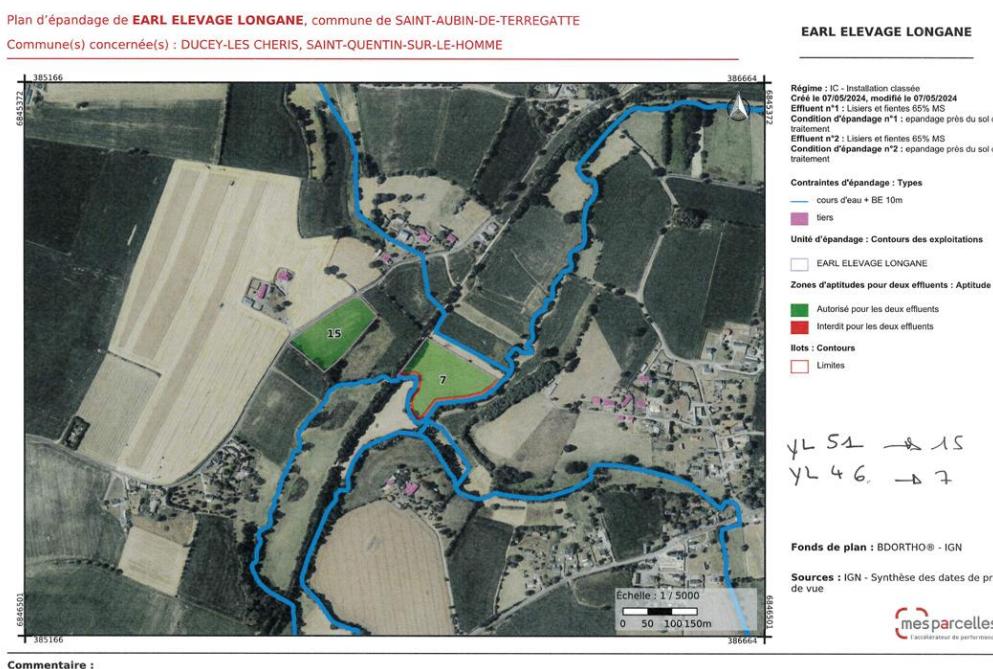
Un dossier d'enquête publique (de 384 pages) a été envoyé par la Préfecture, en mairie le 14/10/2025. Le public est invité à le consulter du 3/11/25 au 02/12/2025.

Cette enquête a pour but d'informer le public et de recueillir ses appréciations, suggestions et contre-propositions après le dépôt de l'étude d'impact auprès de l'autorité compétente en matière d'environnement.

En application de l'article L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, une note explicative de synthèse a été adressée avec la convocation aux membres du conseil municipal, y compris dans les communes de moins de 3 500 habitants, lorsqu'une délibération porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement.

Notre commune doit émettre un avis sur la demande d'enregistrement tel que prévu à l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, avant le 18/12/2025.

La commune est concernée par cette demande, par le plan d'épandage :



**Seule, la parcelle YL 51 contenance de 1.32ha (15 sur le plan) et la parcelle YL 46 contenance de 1.44 ha (7 sur le plan) fait partie du projet du plan d'épandage, elles sont situées à la Touche.**

*Les communes sont plus ou moins impactées. Cette production de gaz part d'un principe vertueux. Beaucoup d'agriculteurs se sont lancés dans la Manche.*

**Suite à ces échanges, il est proposé d'émettre un avis favorable sur le projet d'enregistrement présenté par la SAS SAINT BENOIT ENERGIES (siège social à SAINT-JAMES) pour l'unité de méthanisation et la mise à jour du plan d'épandage.**

**Le Conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable.**

#### **2025-11-13 06 Les propositions d'admission des créances éteintes**

Comme nous en avions échangé lors du vote du budget et que les crédits ont été prévus au compte 6542, la trésorerie nous a transmis la liste de demandes d'admission en créances éteintes.

Pour rappel, les créances éteintes sont des créances qui, de manière définitive, ne peuvent plus être poursuivies à la suite d'un événement juridique (essentiellement des procédures collectives pour les entreprises et des procédures de surendettements pour les particuliers).

Le montant de ces non-valeurs correspondant aux impayés des factures d'eau datant de 2017. Ces impayés avaient à l'époque été rétribués financièrement par le syndicat d'eau à la commune. Le montant est de 5 100.96€.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions d'admission des créances éteintes à hauteur de 5 100.96€.**

#### **2025-11-13 07 La délibération pour l'adhésion au contrat groupe du CDG 50 pour l'assurance des risques statutaires**

**Pour rappel, le conseil municipal a délibéré le 12 décembre dernier, afin d'autoriser le centre de gestion de la Manche à procéder pour notre compte à une demande de tarification des contrats d'assurance des risques statutaires.**

À l'issue de la consultation menée pour le renouvellement du contrat groupe d'assurance des risques statutaires du personnel, le Centre de Gestion de la Manche a attribué le marché au cabinet RELYENS SPS (courtier), en groupement avec la compagnie CNP ASSURANCES (assureur). Ce nouveau contrat groupe prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

*Les élus soulignent une nette baisse du taux des cotisations.*

**Le Maire rappelle :**

- que, dans le cadre des dispositions du code général de la fonction publique et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche a par courrier informé la commune du lancement de la procédure lui permettant de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**Vu** le code général de la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 modifié pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

**DÉCIDE**

**Article 1 :** D'accepter la proposition suivante :

- RELYENS SPS, courtier, gestionnaire du contrat groupe, et CNP ASSURANCES, assureur

#### **⇒ Contrat ayant pour objet d'assurer les agents affiliés à la CNRACL**

**Les conditions d'assurance sont les suivantes :**

- Date d'effet de l'adhésion : **01/01/2026**
- Date d'échéance : **31 décembre 2029**  
(possibilité de résilier à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier, avec un préavis de 4 mois)
- Niveau de garantie :
  - décès
  - accidents de service et maladies imputables au service - avec franchise de 10 jours fermes par arrêt
  - congés de longue maladie et de longue durée - sans franchise
  - maternité, paternité, accueil de l'enfant et adoption - sans franchise
  - maladie ordinaire - avec franchise de 10 jours fermes par arrêt

Franchise proportionnelle de 8 % sur les remboursements pour l'ensemble des arrêts (tous risques) déclarés après la prise d'effet du contrat
- Taux de cotisation : **7,40 %**
- La base de l'assurance est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et des composantes additionnelles retenues suivantes :
  - Nouvelle bonification indiciaire (NBI),
  - Supplément familial de traitement (SFT),
  - Indemnité de résidence (IR),
  - Tout ou partie des charges patronales dans la limite des charges dont est redevable la collectivité adhérente,

⇒ **Contrat ayant pour objet d'assurer les agents affiliés à l'IRCANTEC**

**Les conditions d'assurance sont les suivantes :**

- Date d'effet de l'adhésion : **01/01/2026**
- Date d'échéance : **31 décembre 2029**  
(possibilité de résilier à l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier, avec un préavis de 4 mois)
- Niveau de garantie :
  - accidents de travail / maladie professionnelle - avec franchise de 10 jours fermes par arrêt
  - congés de grave maladie - sans franchise
  - maternité, paternité, accueil de l'enfant et adoption - sans franchise
  - maladie ordinaire - avec franchise de 10 jours fermes par arrêt

Franchise proportionnelle de 8 % sur les remboursements pour l'ensemble des arrêts (tous risques) déclarés après la prise d'effet du contrat
- Taux de cotisation : **1,06 %**
- La base de l'assurance est constituée du traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension et des composantes additionnelles retenues suivantes :
  - Nouvelle bonification indiciaire (NBI),
  - Supplément familial de traitement (SFT),
  - Indemnité de résidence (IR),
  - Tout ou partie des charges patronales dans la limite des charges dont est redevable la collectivité adhérente,

**Article 2 : le Conseil municipal autorise le Maire à adhérer au présent contrat groupe d'assurance statutaire couvrant les risques financiers liés aux agents :**

- **fonctionnaires affiliés à la CNRACL,**

- **ET fonctionnaires et contractuels affiliés à l'IRCANTEC souscrit par le CDG 50 pour le compte des collectivités et établissements de la Manche, à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.**

#### **2025-11-13 08 La délibération pour le choix du nom de la cave de l'ancien presbytère**

L'association Loisirs Culture Patrimoine souhaiterait dénommer la cave du presbytère, où ont lieu les expositions « la cave des Arts ».

**Les élus y sont favorables. M. le Maire les remercie au nom de l'association.**

*D'autant plus que cette salle est principalement destinée à des événements artistiques. Tous les élus sont unanimes afin de prévoir une bonne signalétique pour indiquer ce lieu.*

#### **2025-11-13 09 Affaires et informations diverses**

- **Cité Louis Guibert :** Problème d'installation de la fibre, réseau écrasé, impossibilité de passer les câbles de la chambre au particulier, dans certaines maisons. M. le Maire a contacté le responsable des relations avec les collectivités de chez orange, un technicien est passé mercredi 12/11, l'installation devrait pouvoir se faire.
- **Lotissement le Chant de la Pierre :** Le poste de relevage n'était ni raccordé en eau, électricité et GSM. Les eaux usées ont inondé le vide sanitaire d'une habitation. M. le Maire et M. Rémy Hardy ont voulu solutionner le problème rapidement pour aider les propriétaires en urgence. La commune prendra à sa charge les travaux engagés pour la remise en état de l'installation des tuyaux dans le vide sanitaire.
- **Le bulletin municipal :** les articles sont à déposer pour le 2/12 au plus tard, l'article sur l'origine des lieux-dits semble être difficile à documenter.
  - **Remerciement repas des aînés**
  - **La cérémonie des vœux : le vendredi 9 janvier 2026 à 20h**
- **Dates des prochaines réunions :**
  - ✓ **Commission Personnel : le 19 novembre 2025 à 20h30**
  - ✓ **Conseil Municipal : Le mercredi 17 décembre 2025 à 20h30**

**Séance levée à 22h**

<b>Conseil municipal du 13/11/2025</b>	<b>SIGNATURES</b>
Stéphane GRALL <b>Maire</b>	
Emmanuelle POULLAIN <b>Secrétaire</b>	

✓ N° délibérations	N° Nomenclature		Objet de la délibération	Réception en S/PR le :
	N°	Thème		
2025-11-13-01	5.2	Fonctionnement des assemblées	Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 08.10.2025	
2025-11-13-02	5.1	Election	La mise à jour du tableau du conseil municipal	
2025-11-13-03	1.1	Marché	La délibération du Fonds d'investissement rural : le choix des entreprises et le plan de financement pour : le logement communal	
2025-11-13-04	1.1	Marché	Les travaux de l'église : devis et demande de subvention	
2025-11-13-05	8.8	Environnement	L'avis du conseil municipal sur la demande d'enregistrement présentée par la SAS SAINT BENOIT ENERGIES (siège social à SAINT-JAMES) pour l'unité de méthanisation et la mise à jour du plan d'épandage	
2025-11-13-06	7.1	Finances locales	Les propositions d'admission des créances éteintes	
2025-11-13-07	1.1	Marché	La délibération pour l'adhésion au contrat groupe du CDG 50 pour l'assurance des risques statutaires	
2025-11-13-08	3.6	Actes de gestion du domaine privé	La délibération pour le choix du nom des caves de l'ancien presbytère	
2025-11-13-09	9.1	Autres domaines de compétences	Les affaires et informations diverses (Lotissements, Bulletin municipal, remerciement pour le repas des aînés, La cérémonie des Vœux, le festival « Audacieuses expériences », Dates des prochaines réunions...)	